



Achat maison / assainissement

Par **Asalmo4**, le **15/09/2020 à 21:39**

Bonjour,rrnrnJe suis sur le point d'acheter une maison mais j'ai une inquiétude sur le certificat du spanc qui indique une non conformité. Ce certificat date de moins de 3 ans. Quelles sont mes possibilités sachant que le vendeur ne veux pas galérer à repasser un contrôle de l'installation ?rrnrnMerci d'avance.

Par **nihilscio**, le **15/09/2020 à 21:55**

Bonjour,rrnrnVotre possibilité est de refuser d'acheter.

Par **Asalmo4**, le **16/09/2020 à 10:22**

Je veux acheter car c'est un coup de cœur cette maison.

Par **talcoat**, le **17/09/2020 à 18:35**

Bonjour,rrnrnSi le vendeur ne veux pas faire les travaux, vous pouvez acheter en l'état avec l'engagement de faire les travaux de conformité sous un an du jour de l'acte.rrnrnLe prix de vente devra prendre en compte cette situation (avec minoration de 10 000€ environ).